

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Date de la convocation et affichage : 21 FEVRIER 2017
Nombre de membres en exercice : 12

Affichage le 14/03/2017
Transmis à la préfecture le 14/03/2017

L'an deux mil dix-sept, le 1er mars à 11 heures, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE.

Étaient présents : M. Erwan BARBEY CHARIOU, M. Hervé HUC, M. Clément LACOUR, Mme Sophie LATHUILLIERE, Mme Christine ORAIN, M. Marcel QUELEN, Mme Valérie RUMIANO.

Absents représentés : M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN a donné pouvoir à M. Erwan BARBEY CHARIOU ;
Mme Brigitte BLEVIN a donné pouvoir à Mme Valérie RUMIANO.

Absents excusés : M. Patrice KERVAON, M. Yves jean LE COQUÛ.

Madame ORAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Assistaient également à la séance :

Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte,
Jean Michel GAIGNE, Directeur de la Régie Autonome,
Christel CHEVALIER, Gestionnaire administrative du Syndicat mixte.

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-001
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I – LE SYNDICAT MIXTE

1-Grandes orientations

Outre la gestion du port à flot réalisé par la régie autonome, le Syndicat mixte s'est donné pour ambition la requalification de l'esplanade du port. Pour cela, depuis 2014 sont engagées des études de réfection et de restructuration des terre-pleins du port. Un dépôt de permis d'aménager déposé le 29 mars 2016. Les travaux ont démarré en juin 2016 et leur achèvement est prévu pour juin 2017.

Je vous rappelle que les travaux sont sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études B3I de Brest, conjointement avec l'architecte paysager Jacques QUERELOU de l'atelier Lieu Dit.

Les entreprises retenues pour les travaux sont COLAS pour le gros œuvre et le terrassement. La mise en place des bétons et des aménagements paysagers revient à l'entreprise Jardins Services.

Par ailleurs, le syndicat mixte a mandaté le cabinet d'architecture IC AR pour la réalisation de sanitaires. Le marché de travaux s'établit à 73 000€ HT environ.

Le début des travaux de construction est prévu pour avril 2017.

Un permis de construire a été déposé le 23/11/2016.

Cette opération ambitieuse a fait l'objet d'une Autorisation de programme sur 3 ans 2015 à 2017 pour un montant global de 2 Millions d'euros. (Voir point suivant)

Ces travaux structurants ont également été accompagnés de diagnostics des réseaux existants et de leur réfection.

Un projet d'ascenseur pour rendre accessible le 1^{er} étage des bâtiments commerciaux est toujours en cours d'études par la SNP. Le Syndicat mixte prévoit chaque année une enveloppe de 70.000€ qu'il devra verser à la SNP pour la réalisation de cet ouvrage.

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Par ailleurs, en termes d'engagement financier, le Syndicat mixte poursuit le remboursement de l'emprunt pour l'acquisition des anneaux et des terre-pleins, représentant une dépense annuelle d'investissement de 245.000€ environ. (voir le point structure et gestion de la dette)

Pour financer ces dépenses, le Syndicat mixte bénéficie

- Du solde d'exécution des exercices précédents :
 - o Résultat de la section de fonctionnement 2016 : 436 693€
 - o Résultat de la section d'investissement 2016 : 86 203.80€
 - o = résultat exercice 2016 : 522 897€

- des contributions de ses membres :
 - o Département 55% : 169 000€ (montant identique à 2016)
 - o Ville : 45% : 138 000€ (montant identique à 2016)

- D'un reversement de la Régie autonome de 115 000€.
- Dans une moindre mesure, le budget du syndicat prévoit aussi en section en fonctionnement des recettes liées à la location des locaux aux clubs de plongée (14 000 €), et un reversement de la Régie pour le fonds de concours pour la police portuaire (7 200€).

- En section d'investissement, les recettes complémentaires proviennent du FCTVA.
- Afin de financer la fin des travaux et comme envisagé en 2016, le syndicat mixte devra recourir à l'emprunt au cours de l'exercice 2017.

2- Engagements pluriannuels envisagés

Le Syndicat mixte, pour la réalisation de son opération « aménagement des terre-pleins » a lancé lors de l'exercice 2016 une opération globale de 2 071 652€ avec des crédits de paiement répartis sur 3 exercices de 2015 à 2017 repris dans le tableau ci-dessous.

Afin de s'ajuster par rapport à la réalisation effective des travaux, un réajustement du phasage des crédits de paiement sera à reprendre au BP 2017.

Opération	Autorisation de programme	Crédits de Paiement		
		2015 (déjà payé)	2016	2017
Aménagement des terre-pleins du port d'Armor	2 071 652,00 €	7 534,00 €	1 653 000,00 €	411 118,00 €
Mandaté	423 501,56 €	7 534,00 €	415 967,56 €	
solde	1 648 150,44 €	- €	1 237 032,44 €	411 118,00 €
REPORT				1 237 032,44 €
AP actualisée	2 071 652,00 €	7 534,00 €	415 967,56 €	1 648 150,44 €
arrondis	2 071 652,00 €	7 534,00 €	415 968,00 €	1 648 150,00 €

3- Structure et l'évolution des dépenses

Section de fonctionnement

Le Syndicat mixte maintient un niveau de dépenses réelles entre 103 et 120K€.

Les dépenses de personnel, les dépenses à caractère général et la redevance pour la police portuaire restent stables. Les charges financières ont tendance à diminuer du fait d'un taux variable pour l'emprunt n°3 et de la part décroissante des intérêts d'emprunt dans le remboursement de l'emprunt n°1. Chaque année, une marge est toutefois inscrite en dépenses pour anticiper sur les variations éventuelles de taux.

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Section d'investissement

Les dépenses liées aux aménagements des terre-pleins sont restées faibles en 2014 et 2015 du fait de retard administratif dans le lancement des études et des travaux. 2017 devrait voir la fin des gros travaux structurants de l'esplanade.

Une somme de 70 000€ est inscrite en prévision du versement du solde du rachat du port à la SNP suite à la réalisation par leurs soins d'un ascenseur permettant d'accéder au 1^{er} étage des locaux commerciaux.

Les dépenses liées au remboursement du capital de la dette augmentent d'environ 8k€ tous les ans pour l'ensemble des 2 emprunts.

4- Structure et la gestion de la dette

La dette du syndicat mixte est composée de 2 emprunts :

<u>Emprunt n°1</u>	1 749 845 .64€
Organisme	Crédit agricole
Objet	Acquisition des terre-pleins du port – Travaux d'infrastructure - modernisation
Encaissement des fonds	20/12/2002
1 ^{ère} échéance	05/02/2004
Dernière échéance	05/02/2023
Durée	19 ans
Type de taux	Taux fixe 5.06%
Annuité	141 127.36€ (capital + emprunt) Capital seul : 99 896€ en 2017 à 134 330€ en 2023
<u>Capital restant dû</u>	814 842.91€

<u>Emprunt n°3</u>	3 683 257.31€
Organisme	BFT puis CACIB en 2012
Objet	Solde acquisition des anneaux du port d'Armor + acquisition de 2 locaux auprès de SPADA
Encaissement des fonds	21/12/2004
1 ^{ère} échéance	15/03/2005
Dernière échéance	25/06/2029
Durée	25 ans
Type de taux	Taux variable Euribor 12M + marge 0.15
Annuité	Capital : 145 000€ en 2017 à 194 850€ en 2029
<u>Capital restant dû</u>	2 195 550€

Afin de financer les travaux d'aménagement de l'esplanade du port, il sera nécessaire durant l'exercice 2017 de recourir à l'emprunt à hauteur de 800 000€.

5- Ressources humaines : Evolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le Syndicat mixte bénéficie des services mis à disposition par le département des Côtes d'Armor (Direction en charge de la Mer, du service en charge des marchés et l'antenne technique de Lamballe) et de la Ville de Saint Quay Portrieux (Direction générale et service Finances). Le secrétariat général du Syndicat mixte est assuré par le Directeur général des services de la Ville.

En 2010, le syndicat mixte s'est doté d'un agent de cadre C à temps non complet (0.5 ETP). Les missions relevant finalement du Cadre B, le poste a été transformé par délibération en 2012.

Les dépenses de personnel n'ont pas évolué en dehors des avancements d'échelon prévus par les grilles indiciaires nationales.

Il n'est pas envisagé d'évolution du temps de travail, ni de création de poste supplémentaire.

Les agents du Syndicat mixte bénéficient :

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

- De chèques-déjeuner basé sur le nombre de jours de présence (environ 110 chèques par an à 6€, prise en charge à 50%) ;
- des avantages proposés par le CNAS, (adhésion d'environ 200€/an à la charge de l'employeur)

Le Syndicat mixte a contracté en 2016 une assurance pour couvrir les risques statutaires auprès de SOFAXIS dans le cadre du marché lancé par le centre de gestion.

II – LA REGIE AUTONOME

1 - Grandes orientations

Le contexte général dans lequel évolue l'exploitation du port de plaisance n'est plus aussi porteur qu'il ne le fût il y a quelques années encore. Le vieillissement continu de la clientèle, la diminution du nombre de propriétaires de bateaux, les changements de comportement des nouvelles générations, le contexte économique national toujours difficile, la concurrence de destinations méditerranéennes aisément accessibles nous placent dans une situation de vigilance et de résilience. La situation du port de Saint-Quay Port d'Armor demeure solide avec encore plusieurs centaines de bateaux en liste d'attente, mais la demande montre toutefois des signes de ralentissement. Les recettes d'exploitation ont aujourd'hui atteint un seuil qu'il semble difficile de dépasser, malgré de nombreux efforts d'attractivité et d'innovation. Il est donc souhaitable d'engager une démarche concordante de maîtrise des charges, et ce d'autant plus que certaines de nos installations requièrent aujourd'hui une maintenance accrue.

2 - Engagements pluriannuels envisagés

Les principaux investissements envisagés pour l'exercice 2017, sont, dans la continuité de ceux réalisés lors des exercices précédents, à savoir la poursuite du renouvellement des pontons et des catways du port de plaisance, pour un budget d'environ 60 000 € HT, ainsi que le remplacement partiel de bornes électriques et d'alimentation en eau pour un montant d'environ 10 000 € HT.

La station d'avitaillement en carburants équipée d'un automate carte-bancaire, frappée par une obsolescence technique et un vieillissement de l'appareillage nécessite un remplacement complet. Cet investissement est évalué à la somme de 40 000 € HT et doit être programmé sur l'exercice 2017.

L'acquisition d'un local dans le bâtiment où est située la capitainerie est également envisagée, en vue d'en faire une salle de réunion dont l'usage pourrait être partiellement concédé à une association nautique, puis proposé à la location à des entreprises pour y organiser diverses réunions. Cet investissement, y compris quelques travaux de réhabilitation serait compris dans une fourchette de 150 000 à 200 000 € et serait financé par emprunt.

Des travaux d'installation de portillons sécurisés par un contrôle d'accès, à l'entrée de chacune des 10 passerelles sont envisagés. Cela permettrait de renforcer la sécurité des biens et de limiter la circulation des piétons aux personnes titulaires d'un contrat d'amarrage. De telles mesures de sécurité rendraient notamment l'accès impossible aux pêcheurs à la ligne, qui font régulièrement l'objet d'expulsion, et aux personnes extérieures peu coutumières des risques encourus sur un ponton flottant (surface glissante, obstacles, amarres, câbles électriques...). Un tel investissement, évalué à environ 60 000 € HT serait potentiellement éligible à un financement de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 25 à 30%. Son complément de financement serait assuré sur les crédits budgétaires de la régie autonome.

Enfin, la fourgonnette acquise en 2001 présente aujourd'hui une corrosion avancée, bien que son état mécanique demeure satisfaisant. En fonction de l'examen du contrôle technique qui sera effectué au printemps 2017, il pourrait s'avérer nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau fourgon, ce qui sous-entend un investissement de l'ordre de 25 000 € HT.

3 - Structure et évolution des dépenses

Un effort d'optimisation des charges à caractère général a été entrepris, pour compenser l'augmentation importante de la taxe foncière intervenue à compter de 2015-2016, ainsi que des dépenses incompressibles liées à de nouvelles contraintes. Cet effort sera poursuivi en 2017 avec la mise en place d'une politique d'achats courants plus rigoureuse

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

et une analyse systématique des postes de charges. Les dépenses de charges générales qui seront inscrites au budget primitif 2017 seront ainsi en baisse de plus de 6% par rapport au BP 2016.

4 - Structure et gestion de la dette

Le seul emprunt à la charge de la régie autonome est un emprunt contracté en 2007 auprès de la BCME dans le cadre de la réfection du bâtiment à usage de sanitaires, pour un montant initial de 130 000 € sur une durée de 15 ans. Les annuités de ce prêt représentent une charge globale (capital et intérêts) de 11 230 €.

5 - Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

Les dépenses de personnel ont connu ces dernières années une croissance liée pour partie à l'ancienneté des salariés et à l'accroissement de leur qualification, mais principalement en raison d'éléments conjoncturels. Licenciement pour inaptitude d'un salarié en 2015 puis départ en retraite d'une salariée en 2016, tous deux présents depuis plus de 20 ans, ont entraîné des charges salariales exceptionnelles. Le départ en retraite au 1^{er} janvier 2017 du Maître de Port Principal viendra à nouveau impacter le budget 2017, mais la nouvelle organisation fonctionnelle mise en place en début d'année et l'embauche en remplacement de salariés plus jeunes va permettre à la régie autonome de réduire sa masse salariale d'environ 8 à 9 % en année pleine, hors éléments exceptionnels ou imprévus.

Aucune embauche supplémentaire n'est prévue, l'effectif permanent de la régie autonome s'élevant à 9,2 salariés à temps plein, + 4 saisonniers durant les mois de juillet et d'août. Il n'est pas prévu non plus de modification relative à la durée hebdomadaire du travail établie sur une base de 35 heures, et modulée selon l'activité.

Les avantages en nature consentis aux salariés concernent l'octroi de chèques-déjeuner d'une valeur faciale de 8,80 € pris en charge à hauteur de 5,28 € par la régie autonome et de 3,52 € par le salarié, remis aux salariés du pôle administratif et commercial, à concurrence d'un plafond de 20 tickets par mois. Les salariés du pôle technique portuaire perçoivent quant à eux une prime de panier d'un montant de 5,28 € lorsque leur emploi du temps les contraint à travailler sur site le matin et l'après-midi, avec une coupure pour le déjeuner. Une mutuelle complémentaire santé et un contrat de prévoyance sont également offerts, pris en charge à hauteur de 70% par l'employeur. Enfin, un salarié de la régie bénéficie d'un poste d'amarrage gratuit à l'année pour un bateau de 6,60 m, cet avantage résultant des dispositions acquises au personnel repris au 1^{er} Janvier 1999 par transfert de la SNP, les autres salariés ayant la faculté de stationner gracieusement leur bateau personnel pour une durée maximum de 12 semaines, en dehors de la période comprise entre le 15 Juin et le 15 Septembre (seul un salarié profite aujourd'hui de cet avantage).

Le Conseil syndical prend acte des orientations budgétaires pour 2017 pour le budget principal du syndicat mixte et du budget annexe de la régie Autonome d'Exploitation.

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-002

Régie autonome : Attribution du marché de carburant

La Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay-Portrieux Port d'Armor, conformément au cahier des charges qui la lie dans le cadre de l'exploitation du port d'Armor, confie la prestation de fourniture de carburants à une société contractante.

Ces carburants font l'objet d'une revente auprès de la clientèle de plaisanciers.

Ce marché de fourniture ayant pris fin, une procédure de consultation a été lancée par le biais d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert conclu pour une durée de 36 mois.

Le seul critère d'attribution est celui du prix le plus bas.

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Les fourchettes de commande sur la durée totale du marché sont les suivantes :

Carburant Diesel : Quantité minimum 230 000 litres / Quantité maximum 600 000 litres

Sans Plomb 95 : Quantité minimum 150 000 litres / Quantité maximum 450 000 litres

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^{er} mars, a jugé l'offre de CPO la mieux disante au regard des critères de jugement des offres énoncées dans le cahier des charges.

Monsieur le Président propose au conseil syndical d'attribuer ce marché conformément à la décision formulée par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants
- Vu le rapport d'analyse de la Commission d'appel d'offres de ce jour,

DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer le marché de fourniture de carburants à l'entreprise CPO pour**
 - o Diesel prix HT/m3 : 1020.52€
 - o SP 95 prix HT/m3 : 1151.74€
- **D'autoriser le Président à signer ce marché et les pièces y afférant.**

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-003

Régie Autonome : Tarifs 2017. Soutien financier aux prestataires d'activités nautiques et de loisirs

Dans la continuité des mesures de soutien en vigueur au cours des années précédentes, jusqu'à lors matérialisées par des tarifs particuliers, la régie autonome souhaite encourager les prestataires d'activités nautiques et de loisirs ayant leurs locaux sur le Port d'Armor, dont l'activité stimule la fréquentation sur le port et crée une animation générant des retombées pour le tissu économique local.

En conséquence, Monsieur le président propose d'accorder un soutien financier aux prestataires suivants, titulaires de contrats d'amarrage « corporate » et occupants de surfaces d'activités au Port d'Armor :

- Société Loc Voile Armor : 3600 €
- Club de Plongée Épave : 865 €
- Narco Club : 630 €
- Société Armor Plongée : 130 €

Par ailleurs, d'autres prestataires ont subi cette augmentation et ont souhaité bénéficier du même soutien : le club de plongée COB (qui n'a plus de local sur le port d'Armor) et le bateau école de Plérin. Ces structures n'ayant pas d'activité contribuant à la fréquentation et l'animation du port d'Armor, il a été décidé de ne pas leur accorder cette disposition.

Monsieur le Président propose au conseil syndical d'attribuer ces subventions telles que présentées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu la délibération n° 16-04-002 du 16 juin 2016 adoptant les tarifs de la Régie Autonome,
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie autonome du 28 février 2017,

DECIDE à l'unanimité

- **D'accorder les soutiens financiers aux occupants d'anneaux du port ci-dessus mentionnés.**
- **D'inscrire les crédits au Budget primitif 2017**

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-004

Régie Autonome : installation de portillons sécurisés pour l'accès aux pontons – DETR 2017

Il est envisagé d'installer des portillons sécurisés par un contrôle d'accès, à l'entrée de chacune des 10 passerelles. L'objectif est de renforcer la sécurité des biens et de limiter la circulation des piétons aux personnes titulaires d'un contrat d'amarrage. De telles mesures de sécurité vise notamment à interdire l'accès aux pêcheurs à la ligne et aux personnes extérieures peu coutumières des risques encourus sur un ponton flottant (surface glissante, obstacles, amarres, câbles électriques...).

Le coût de ce projet est estimé à 66 600 € HT et serait potentiellement éligible à un financement de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 25 à 30%.

La nature de cette opération entre dans les catégories définies pour être éligibles à la DETR 2017 avec un taux de participation compris entre 25% et 30%.

Budget prévisionnel :

- Fourniture et pose de portails	47 900€ HT
- Système et contrôle d'accès	18 700€ HT
soit un total de	66 600€ HT

Plan de financement

DETR 2017 (30%)	19 980€
Autofinancement	46 620€

M. Lacour, Mme Lathuillière exposent que ces portillons entravent la circulation des usagers du port de plaisance.

Mme Rumiano s'interroge sur le risque de diffusion des codes à un grand nombre de personnes.

M. Simelière souhaite que les votes soient pris en cohérence avec ceux effectués en conseil municipal décidant de l'installation de barrières sécurisées en haut du ponton de la Commune.

M. Barbey Chariou rappelle que ce dispositif permettra de lutter contre la présence de pêcheurs sur les pontons qui contribuent à leur dégradation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu les éléments énoncés ci-dessus,
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie autonome du 28 février 2017,

DECIDE par 7 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme Sophie LATHUILLIERE, M. Clément LACOUR, M. Hervé HUC)

- **De valider le projet d'installation de portillons équipés d'un système de contrôle d'accès,**
- **D'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017,**
- **D'inscrire les crédits au Budget primitif 2017 en recettes et en dépenses.**

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-005

« Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables « IRVE » - Autorisation d'occupation temporaire du domaine portuaire et autorisation de travaux

Le Syndicat mixte de saint Quay Port d'Armor dans le cadre de ses travaux pour l'aménagement des terre-pleins du port d'Armor, notamment en termes d'éclairage public et d'installations électriques a signé une convention avec le Syndicat Départemental d'énergie (SDE).

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Par ailleurs, il a été envisagé par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Sud Goëlo la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur la Commune de Saint Quay Portrieux, dont une qui se situerait sur le port.

Suite à une concertation entre la Commune de Saint Quay Portrieux, l'implantation envisagée pour cette borne est à présent sur les terre-pleins du port d'Armor qui se situe hors périmètre communal, (voir plan en annexe) et par voie de conséquence hors conventionnement actuel.

La commune de Saint Quay Portrieux a par délibération transféré la compétence pour l'installation de ces infrastructures au SDE.

Il convient à présent d'autoriser la Commune de Saint Quay Portrieux à faire procéder à l'installation de ces éléments (bornes et réseaux sous-terrains) par le biais d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Au vu de la destination des aménagements, la redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1€ pour la durée de la convention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants,
- Vu la délibération 9-12-2016-08 en date du 9 décembre 2016 de la Ville de Saint Quay Portrieux,

DECIDE à l'unanimité

- **D'autoriser le Président à signer l'AOT au profit de la Ville de Saint Quay Portrieux telle qu'elle a été présentée ;**
- **D'autoriser M. le Président à signer toutes les autorisations de travaux avec les partenaires concernés.**

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-006

Modification objet de la Régie de recettes n°25121

Le syndicat mixte a, par délibération n° 16-05-006 du 15 décembre 2016, décidé de confier la gestion des emplacements à quai du quai Gourvelot dans la zone d'échouage à la régie autonome et en a fixé les conditions tarifaires.

La régie de recettes pour la location des emplacements n°25121 a pour objet l'encaissement des redevances d'amarrage et autres prestations offertes par le port (à l'exception des recettes de carburant).

Afin d'éviter toute ambiguïté relative au périmètre de gestion de la Régie et de permettre au régisseur d'encaisser les recettes d'amarrage de cette zone, il est proposé d'apporter des précisions à l'article 4 comme suit :

Article 4 – la régie encaisse les produits suivants :

1° redevances d'amarrage pour les emplacements situés dans l'enceinte du port d'Armor et à quai le long du quai Gourvelot.

2° autres prestations offertes par le port à l'exclusion des recettes de carburant.

Par ailleurs une coquille s'étant glissée à l'article 12, il convient de le modifier comme suit :

Article 12 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants
- Vu la délibération 11-05-05 du 11 octobre 2011 créant l'acte constitutif de la régie de recettes des redevances d'amarrage et autres prestations ;
- Vu la délibération 16-05-006 du 15 décembre 2016 confiant la gestion des mouillages à la régie Autonome ;

DECIDE à l'unanimité

De modifier l'acte constitutif de la régie de recettes des redevances d'amarrage et autres prestations offertes par le port (à l'exception des recettes de carburant) n° 25121 comme présenté ci-dessus.

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-007

Modification de la composition du Conseil d'exploitation de la régie Autonome

Monsieur Olivier GUEZOU a fait valoir ses droits à la retraite en 2016. Il convient donc de le remplacer au Conseil d'exploitation de la régie Autonome. Monsieur le Président propose de le remplacer par Monsieur Jean-François RIAT qui lui a succédé dans ses fonctions de maître de port. Par ailleurs, il est proposé de remplacer Monsieur Laurent BREGEON, le CDVH ayant cessé d'exister, par Monsieur Jean Pierre LE GAL.

Nouvelle composition

Membres titulaires

M. BARBEY CHARIOU	(SMSQPA , élu Commune)
M. Marcel QUELEN	(SMSQPA , élu Commune)
Madame Valérie RUMIANO	(SMSQPA, élue Département)
Madame Brigitte BLEVIN	(SMSQPA, élue Département)
M. Dominique de BARNEVILLE	(CVPx)
M. Claude BOUGAULT	(APPUOPP)
M. Jean BOCHER	(Usagers du Nouveau port)
M. Jean Pierre LE GAL	(Armor Plongée)
M. Alain KERGUS	(Loc Voile Armor)
M. Jean François RIAT	(Régie Autonome)
M. Jean Charles LACREUSE	(Club de plongée Epave)
M. Éric BLANCHOT	(SNSQP)
M. Jean Luc FINANCE	(Plaisancier)

Membres suppléants

M. Jean-Marie CLERE	(plaisancier)
M. Michel GUILLET	(membre du SNSQP)
Mme Cécilia LE GOFF	(Office de Tourisme)

Ancienne liste

M. BARBEY CHARIOU
M. Marcel QUELEN
Madame Valérie RUMIANO
Madame Brigitte BLEVIN
M. Dominique de BARNEVILLE
M. Claude BOUGAULT
M. Jean BOCHER
M. Laurent BREGEON (CDVH)
M. Alain KERGUS
M. Olivier GUEZOU
M. Jean Charles LACREUSE
M. Éric BLANCHOT
M. Jean Luc FINANCE

Monsieur le Président rappelle que les membres suppléants sont systématiquement convoqués. Ils remplacent de façon non nominative les titulaires absents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants,
- Vu le règlement intérieur de la Régie Autonome
- Vu l'avis favorable du Conseil de la régie Autonome du 01/03/2017,

DECIDE à l'unanimité

D'adopter la nouvelle composition du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Présents : 8 Représentés : 2 Votants : 10

Délibération n° 17-01-008

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) avec droits simples pour deux commerçants

Lors de l'Assemblée générale de la Société du Nouveau port du 30 juin 2014, les actionnaires n'avaient pas souhaité donner suite à la proposition du Syndicat mixte de leur confier à travers une AOT, la gestion de la partie centrale de l'esplanade Tabarly. Une interdiction de stationnement de tout véhicule sur cette place à vocation piétonne a également été actée lors de leur Assemblée et confirmée par les membres du syndicat mixte.

Pour faire suite aux besoins exprimés de stationnement à proximité de leur commerce par deux commerçants en raison de nombreuses allées et venues, il est proposé de créer deux stationnements « privatifs » sur les places matérialisées du parking pour ces deux bénéficiaires : GS CONSULTING ET LOC VOILE ARMOR.

La mise à disposition de l'espace portuaire prendrait la forme d'une AOT avec droits simples dont un projet figure en annexe.

Le tarif appliqué est celui voté pour l'année 2017 à savoir 2.02€ /m2 révisable annuellement. La surface de stationnement étant de 12.50m², la redevance annuelle sera de 25.25€, base 2017 pour chaque emplacement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu les éléments énoncés ci-dessus,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312.1 et suivants,

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser M. le président à signer les deux Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) telles qu'elles ont été présentées.

Monsieur le Président rend compte des actes qu'il a passés en 2016.

REGIE AUTONOME D'EXPLOITATION

Marchés

Objet du marché	date	Nom de l'attributaire	Montant
Surveillance nocturne des installations portuaires	17.03.16	SURETE 85 Saint-André Goule d'Oie 85250	89 943,44 € HT
Assurances multirisques du port et risques annexes (lot 1)	29.11.16	AMTM - La Rochelle	20 263.62€ HT
Assurance des véhicules à moteur et risques annexes (lot 2)	29.11.16	GROUPAMA Loire-Bretagne - 35012	1 220.04€ HT

SYNDICAT MIXTE

Marchés

Au vu des montants, la présentation de ces marchés n'est pas obligatoires, mais ils ont été réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du port et sont présentés à titre informatif aux membres du conseil.

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR
Séance du 1^{er} mars 2017

Objet du marché	date	Nom de l'attributaire	Montant
Conception et réalisation de sanitaires publics	23.09.16	IC AR – 22 PORDIC	6 600€ HT
Diagnostic complémentaire des Réseaux	02.06.16	ACT – 22 MINIHY TREGUIER	1 286.66€ HT
Réhabilitation des réseaux	10.11.16	A TEC – 22 PLERNEUF	15 620€ HT
Diagnostic amiante des chaussées	28.06.16	CHB YADIS – 35 LA RICHARDAIS	828 € HT

Décision n° 16-008 : Décision modificative – Virement de crédit

Cette décision modificative a permis l'affectation des crédits inscrits en dépenses imprévues en accord avec la Trésorerie.

Des crédits de 1 500€ ont été affectés pour corriger le solde anormalement débiteur du compte 7083 suite à une erreur de rattachement des dépenses de l'exercice antérieur en débitant l'article 678.

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap.	Art.	Libellé de l'article	DM1	Chap.	Art.	Libellé de l'art.	Montant
<i>Dépenses réelles</i>				<i>Recettes réelles</i>			
022		Dépenses imprévues	- 1 500,00 €				
678		Auters charges exceptionnelles	1 500,00 €				
67		Total chapitre 67	1 500,00 €				
TOTAL Dépenses réelles			- €				

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12H08

La Secrétaire de Séance

Mme Christine ORAIN